



Les dessertes (coursives) et locaux d'usage collectif (entrée des garages, locaux techniques) sont localisés entre les immeubles (ici entre les n° 50 et n°52).

IVR32\_20185900080NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation